

Paris, le 10 février 2026

Point sur l'exécution du programme de financement de la CADES pour 2026

Depuis le début de l'année 2026, les marchés de la dette publique en zone euro et en France ont bénéficié d'une forte demande des investisseurs. Dans ce contexte, la CADES a ainsi réalisé près de 50 % de son programme annuel de financement. À la fin du mois de janvier, la CADES a en effet levé sur les marchés 7,1 milliards d'euros de dette à moyen et long terme, alors que son programme de financement en 2026 est de 15 milliards d'euros.

Dans ce contexte et afin de mettre en œuvre le programme de financement annoncé le 05 janvier 2026, la CADES a lancé avec succès 3 emprunts de référence :

- Un emprunt en livre sterling de maturité 5 ans, d'un montant de 1 milliard de livres sterling ;
- Un emprunt en euros de maturité 7 ans, d'un montant de 2,5 milliards d'euros ;
- Un emprunt en dollars US de maturité 5 ans, d'un montant de 4,0 milliards de dollars ;

Depuis 30 ans, la CADES a repris 411 milliards d'euros de dette. Elle a achevé l'amortissement de toutes les reprises de dette antérieures à 2020 à chaque fois dans un délai de 8 à 12 ans. Au total 274,7 milliards d'euros, représentant près des deux-tiers de la dette sociale reprise ont été remboursés depuis la création de la caisse. L'amortissement de la reprise de dette "Covid" au titre de la loi de 2020 est en cours.

Une nouvelle reprise de dette, adoptée dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2026, prévoit le transfert à la CADES de 15 milliards d'euros de dette accumulée par le régime général et jusqu'ici portée par l'Acoss. Ce transfert est compatible avec le respect de la loi organique fixant la limite de l'extinction de la dette sociale portée par la Cades au 31 décembre 2033, et ce, avec un haut degré de confiance.

A propos de la CADES

Crée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux, dans plusieurs devises.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre chargé des finances et le ministre chargé de la sécurité sociale, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr

AVERTISSEMENT

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.

Contact CADES

Philippe PETITBON
Secrétaire général
Tél. : 01 40 04 15 41
philippe.petitbon@cades.fr

Jade LE BORGNE
Chargée de communication
Tél. : 01 40 04 15 51
jade.le-borgne@cades.fr